



Conseil Communal  
CONCISE

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 24 juin 2019

Les conseillers sont convoqués à cette date avec l'ordre du jour suivant :

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2019
3. Nominations statutaires
4. Préavis municipal n° 29/2019 – Comptes communaux 2018
5. Préavis municipal n° 30/2019 – Autorisation de signature par la Municipalité de la servitude de la carrière et de sa convention
6. Préavis municipal n° 31/2019 – Règlement communal sur la distribution de l'eau et le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux
7. Préavis municipal n° 32/2019 – Séparatif des eaux – Demande de crédit pour la réalisation de la suite des travaux (tronçon RC 401 de l'arrêt de bus au haut du Pontet)
8. Préavis municipal n° 33/2019 – Modification du plan général d'affectation
9. Communications de la Municipalité
10. Propositions individuelles et divers



Le Président, Monsieur Stéphane Fanchini, ouvre la séance à 20h00. Il salue les conseillers, les Municipaux, le secrétaire municipal, la boursière, la responsable technique, la presse et les auditeurs, nombreux, qui sont présents ce soir.



Conseil Communal  
CONCISE

**1. Appel**

Président : 1

Présents : 29

Excusés : 3 (Jean-Gabriel Torres, Christel Jaquet, Eloi DuPasquier)

Non excusé :

Le quorum est atteint, l'assemblée peut délibérer.

Avant d'attaquer la séance de ce soir, le Président annonce le dépôt d'une pétition qui a recueilli 2'102 signatures « Sauvegardons le Mont Aubert ». Cette pétition sera traitée au point 5 de l'ordre du jour.

Il annonce encore que divers courriers à ce sujet sont arrivés, ils seront traités au point concerné.

**2. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2019**

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de voter le PV tel que présenté

Résultat du vote :                      Oui : 29                      Non : 0                      Abstention : 0

**3. Nominations statutaires**

**Scrutateurs suppléants :**

Monsieur Joël Jeanneret propose Monsieur Simon Cordier ainsi que Monsieur Dominique Bünzli. Les 2 scrutateurs suppléants acceptent et sont applaudis par l'assemblée.

**Scrutateurs :**

Monsieur Joël Jeanneret propose Madame Réjane Favre ainsi que Monsieur Michaël Hottinger. Les 2 scrutateurs acceptent et sont applaudis par l'assemblée.

**2ème vice président :**

Monsieur Joël Jeanneret propose Monsieur Roland Promm, qui accepte. Le vote se fait a bulletin secret.

Résultat du vote :                      Roland Promm : 28 voix

Voix éparse                              Aurore Chabloz : 1 voix

Blanc                                      1 voix



Conseil Communal  
CONCISE

**1er vice président :**

Monsieur Joël Jeanneret propose Monsieur Christophe Lesquereux, qui accepte. Le vote se fait a bulletin secret.

Résultat du vote : Christophe Lesquereux: 26 voix

Voix éparse David Fasola: 1 voix

Blanc 3 voix

**Président :**

Le Président, Stéphane Fanchini, cède sa place provisoirement au 1er vice-président, Monsieur Christophe Lesquereux, qui demande les propositions de candidature. Monsieur Joël Jeanneret propose Monsieur Stéphane Fanchini, qui accepte. Le vote se fait a bulletin secret.

Résultat du vote : Stéphane Fanchini : 24 voix

Voix éparse David Fasola : 1 voix

Blanc 5 voix

**4. Préavis municipal n° 29/2019 – Comptes communaux 2018**

Le Président donne la parole au rapporteur de la Commission de Gestion, Monsieur Christian Jaccard.

En conclusion, la commission propose au Conseil communal d'adopter les comptes communaux 2018 tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge à la boursière, à la Municipalité et à la commission de Gestion.

Monsieur Dominique Bünzli aimerait comprendre pourquoi les comptes sont positifs alors qu'il était prévu un déficit de plus de Sfr. 400'000.-

Monsieur Patrick Jaggi répond que c'est lié aux droits de mutation, qui étaient exceptionnellement favorables à la commune en 2018, et ce n'est pas prévisible.

Le Président propose de passer à travers les comptes, page par page.

Page 3 :

Madame Aurore Chabloz demande concernant le support informatique s'il y aura une facture en 2019 mais qui concerne 2018.

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'il y aura une facture en 2019, qui concernera 2019. En 2018, c'est Mathias Jaggi qui a assuré la plus grande partie du support informatique, ce qui permet de réaliser pas mal d'économies.



Conseil Communal  
CONCISE

Monsieur Michaël Hottinger demande pourquoi la subvention au Musée de Sfr. 1'000.- n'a pas été donnée.

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'elle est donnée quand il y a des projets, or il n'y a plus de projets depuis quelques années.

**Chapitre 3**

Page 9

Madame Isabelle Hottinger revient avec sa question concernant la ligne téléphonique à la grande salle, qui a été résiliée.

Monsieur Patrick Jaggi répond que la commune est désormais en Wireless et qu'il n'y a plus lieu d'avoir un raccordement.

Page 18

Monsieur David Romero demande au point 710.3524 quels subsides la commune va toucher après 2019.

Madame Marie-Laure Schorderet explique que les subventions sont versées pour l'ouverture de nouvelles structures, pas pour leur fonctionnement. Le subside a été réparti sur 2018 et 2019.

Il n'y a pas d'autres questions.

Le président donne lecture de la fin du préavis et propose de passer au vote :

Résultat du vote :                      Oui : 25                      Non : 1                      Abstention : 3

**5. Préavis municipal n° 30/2019 – Autorisation de signature par la Municipalité de la servitude de la carrière et de sa convention**

Le Président donne la parole à la commission des finances par la voix de Monsieur Daniel Nussbaum pour la lecture du rapport, qui conclut en s'en remettant à la sagesse du Conseil.

La parole est ensuite transmise à la commission Ad'hoc, par la voix de Madame Aurore Chabloz.

Avant l'ouverture de la discussion, Monsieur Patrick Jaggi souhaite apporter quelques précisions : le travail qui est demandé au Conseil Communal est de se prononcer sur l'objet du préavis et non sur la manière dont la carrière pourrait être exploitée, car il n'existe pas encore de projet.

Il n'y a pas de discussions en cours concernant de l'argent à verser aux communes voisines.



Conseil Communal  
CONCISE

Sur le plan de l'explosif, il s'agit de nitrate d'ammonium, qui est également utilisé par les paysans.

Il comprend l'émotionnel du sujet, mais pense qu'on fait le procès d'un projet qui n'existe pas encore.

Si l'étude est refusée, il est presque inévitable d'aller vers une augmentation des impôts.

Avant d'ouvrir la discussion, Monsieur Stéphane Fanchini donne lecture des divers courriers qu'il a reçu :

- Lettre de Monsieur Raymond Jaquet, Billens
- Lettre de l'Association Naturae
- Lettre ouverte
- Lettre du Groupe Marti

La discussion est ouverte.

Monsieur Dominique Bünzli demande à ce qu'on lui confirme que sur le photomontage qu'on a vu passer, la zone représentée ne sera jamais entièrement ouverte, mais à coup de 5 ha par 5 ha.

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'il faut d'abord faire passer le projet et ensuite faire des études pour voir comment cela peut être exploité.

Monsieur Dominique Bünzli demande ensuite dans quelle mesure le Conseil aura encore son mot à dire s'il vote oui ce soir à ce projet.

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'il y a beaucoup de personnes qui souhaitent avoir leur mot à dire et qu'il faudra en tenir compte. Mais pour l'instant, il n'y a même pas de projet, et beaucoup de réponses ne seront trouvées que si l'étude du projet peut commencer.

Madame Aurore Chabloz relève que Monsieur Patrick Jaggi informe en premier lieu qu'il y a une pénurie de gravier, et quelques phrases plus tard, il dit qu'il y a des carrières partout.

Monsieur Patrick Jaggi répond que les carrières actuelles sont en fin de vie. Le problème n'est pas pour aujourd'hui, mais dans 5 à 10 ans.

Madame Sonia Zeltner-Bühler suggère qu'il y a deux options ce soir, l'option A et l'option B. L'option A est de se retrouver lié à un groupe qui ne répond pas aux questions, l'option B pourrait être de faire un plan d'économie et de trouver des solutions tous ensemble.

Monsieur Patrick Jaggi réponds qu'actuellement il n'y a plus de dépenses, la marge de manoeuvre est entre 3 et 5% du budget. Il ne s'agit pas d'un choix Option A / option B dans le sens propre du terme, le Groupe Marti, s'il ne répond pas aux questions, et ça a



Conseil Communal  
CONCISE

été annoncé, c'est parce qu'ils n'ont pas encore les réponses. Le type d'explosif utilisé, par exemple, sera déterminé par le canton après étude du terrain.

Madame Sonia Zeltner-Bühler demande s'il y a d'autres carrières exploitées par le Groupe Marti en Suisse.

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'une présentation du Groupe Marti a été faite, où ils ont présenté l'ensemble de leurs activités et des carrières qu'ils exploitent.

Monsieur David Romero interpelle le syndic sur le terme « pérennité » et le mets en miroir avec celui de « sérénité ». Il demande aussi une réponse plus claire concernant la demande de Monsieur Dominique Bünzli, qui était de savoir si le conseil avait encore moyen de revenir en arrière plus tard si le préavis était accepté ce soir. Un « oui » ou un « non » comme réponse suffit.

Monsieur Patrick Jaggi répond que si la servitude est signée, on ne pourra pas revenir en arrière.

Monsieur Joël Jeanneret demande concernant le montant de Sfr. 3.- par m2 excavé, s'il y a aussi une part de remblai et s'il n'y a pas une partie à négocier également sur le remblai.

Monsieur Patrick Jaggi répond que le Groupe Marti n'entrera pas en matière sur la valeur du remblai, car c'est là-dessus que le Groupe Marti peut faire du bénéfice.

Madame Raymonde Delacrétaç-Perrin précise qu'il ne s'agit pas uniquement d'argent, mais également d'une part d'émotionnel, ce sont 3 générations qui vont « subir » les nuisances de cette carrière.

Monsieur Michaël Hottinger demande si on a une idée de l'augmentation du point d'impôt en cas de refus de la carrière.

Monsieur Patrick Jaggi répond que c'est difficile de le savoir à l'avance, car il y a une réforme en cours et beaucoup de frais vont venir à charge de la commune.

Monsieur Christian Jaccard souhaite relever quelques points. Les habitants de Concise ont tous de jolies maisons faites en graviers, des allées, des jardins. On ne peut pas toujours aller chercher ailleurs, c'est très égoïste.

Monsieur Roland Promm demande pourquoi la convention qui est soi-disant confidentielle est téléchargeable sur le site internet de la commune.

Monsieur Patrick Jaggi précise que le Groupe Marti a joué la carte de la transparence afin que toutes les personnes concernées puissent la consulter.

Monsieur Erik Bedelek demande si en cas de refus, le canton pourrait par exemple nous l'imposer dans quelques années.



Conseil Communal  
CONCISE

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'en théorie, c'est possible. Cela ne serait pas forcément simple, mais en cas de pénurie c'est une éventualité.

Monsieur Roland Promm trouve que notre région contribue déjà passablement aux carrières, avec les dragues en permanence sur le lac, le site de la Poissine, une autoroute, et maintenant encore un projet de déchetterie à Champagne.

Monsieur Pierre Mauro complète en affirmant que le but n'est pas de mettre à nu le Mont Aubert. Dès que la première zone est remblayée, on peut replanter. Quand on parle de forêt, on parle toujours de 100ans, car c'est la durée de vie d'un cycle de forêt. Le parchet utilisé au niveau forêt est économiquement nul. Cela ne veut pas dire qu'il est nul au niveau écologique. De plus, il y a actuellement une très grosse attaque de bostrich qui vont nécessiter de nouvelles essences d'arbres plus résistantes à nos conditions climatiques actuelles.

Monsieur David Romero demande comment il est imaginable d'avoir des arbres qui poussent rapidement, car le remblai ne sera pas uniquement de la terre végétale.

Monsieur Pierre Marro répond que c'est une question d'ordonnance d'état sur le remblayage. Il est exigé que dans la sous-couche, il soit mis une partie de terre végétale. Actuellement, les arbres qui poussent ont très peu de terre végétale, ils ne seront que mieux après.

Monsieur Emilio Ramirez explique que la réponse que Monsieur Davis Romero cherchait est dans le projet de convention. Il continue en expliquant que le Conseil a voté plusieurs préavis qui vont coûter de l'argent. On rêve tous d'avoir une grosse fortune qui vient s'installer à Concise, mais cela ne se produira sans doute pas.

Monsieur Roland Promm demande ce qu'on fait au bout de 35 ans, quand on aura exploité la carrière et si on n'a pas réussi à freiner les dépenses.

Monsieur Patrick Jaggi répond qu'il a de la peine à voir ce qui va se passer dans un an, alors prévoir dans 35 ans, c'est impossible.

Le séparatif, par exemple, est imposé. Ce n'est pas le grand luxe dans les choix que la commune peut faire, mais il faut trouver des solutions. Avec un projet de carrière, on a 35 ans devant nous. C'est difficile de faire mieux.

Madame Sonia Zeltner-Bühler répond à Monsieur Emilio Ramirez que justement, puisque c'est les habitants qui nous ont élu, il faut aussi en tenir compte et défendre leurs intérêts.

Monsieur Emilio Ramirez répond que les finances de la commune en font aussi partie.

Madame Aurore Chabloz encourage les conseillers à voter en toute âme et conscience.



Conseil Communal  
CONCISE

Le président décide de passer au vote à bulletin secret de l'article premier :

Résultat du vote :            Oui : 17            Non : 12            Abstention : 0            nul:1

Le président passe ensuite au vote à bulletin secret de l'article deuxième:

Résultat du vote :            Oui : 14            Non : 16            Abstention : 0            nul:0

A la suite du résultat du vote, le Syndic demande à la commission de Gestion de s'activer sur ce sujet et de s'impliquer avec lui à la rédaction d'une convention qui corresponde aux attentes du conseil. Ayant passé plus de 2 ans sur le sujet, il avoue ne plus savoir comment s'y prendre.

**6. Préavis municipal n° 31/2019 – Règlement communal sur la distribution de l'eau et le règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux**

Le Président, Monsieur Stéphane Fanchini, passe la parole à Monsieur Daniel Nussbaum de la commission des finances pour la lecture de son rapport, qui suggère que le règlement « clarifié » mérite d'être conservé dans son état actuel jusqu'à ce qu'une nouvelle mouture le remplace afin d'éviter une impasse de liquidités pour la commune et recommande d'approuver le préavis présenté.

La parole est ensuite passé à Monsieur David Romero pour la commission ad'hoc, qui recommande, non sans un certain goût d'amertume, d'accepter le préavis présenté.

Monsieur Patrick Jaggi souhaite apporter encore quelques compléments d'informations à l'aide d'un Power Point.

Madame Viviane Bignens complète en informant qu'actuellement, c'est déjà 2 litres/seconde en moins que nous devons traiter à la STEP.

Monsieur Joël Jeanneret demande si l'article 6 à l'alinéa 1 a été modifié.

Monsieur Patrick Jaggi répond que non, si on modifie le règlement, il doit repasser devant l'état.

Monsieur David Romero demande pourquoi il y a eu cette présentation qui explique en fait la même chose.

Monsieur Stéphane Fanchini explique que c'est lui qui a demandé au Syndic une explication claire de la situation.



Conseil Communal  
CONCISE

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin demande si en cas d'acceptation, le règlement voté sera appliqué pour les prochaines 5 à 10 années.

Monsieur Patrick Jaggi confirme.

Monsieur Eric Bedelek aimerait savoir quel serait la conséquence d'un refus ce soir.

Monsieur Patrick Jaggi répond que la commune finira sans doute sous tutelle de l'état dans quelques mois, car la situation serait désastreuse. L'eau ne pourra pas être facturée, car il n'y aura pas de règlement.

Madame Réjane Favre souhaite quand même relever que la situation est assez triste, car certaines personnes auront ainsi de l'eau en réserve qu'ils auront loisir de gaspiller.

Madame Marie-Laure Schorderet explique que l'accès à l'eau potable à un prix et qu'il est normal que chaque utilisateur la paie.

Monsieur David Romero souhaite encore savoir concernant les intérêts dus s'il y a un gain possible sur le total des années. Il précise encore que l'accès à l'eau à un coût, qu'on l'utilise ou pas. Et ces coûts d'accès à l'eau sont importants.

Madame Réjane Favre demande à ce que le vote puisse se faire à bulletin secret.

Résultat du vote :                      Oui : 25                      Non : 4                      Abstention : 1

**7. Préavis municipal n° 32/2019 – Séparatif des eaux – Demande de crédit pour la réalisation de la suite des travaux (tronçon RC 401 de l'arrêt de bus au haut du Pontet)**

Le Président, Monsieur Stéphane Fanchini, passe la parole à Monsieur Daniel Nussbaum de la commission des finances pour la lecture de son rapport, qui recommande d'accepter le préavis présenté, dans une démarche conséquente pour la mise en séparatif du village.

La parole est ensuite donnée à Monsieur Marc Jungo pour le rapport de la commission ad'hoc.

La discussion est ouverte.

Il n'y a pas de question pour ce préavis.



Conseil Communal  
CONCISE

Résultat du vote :                      Oui : 28                      Non : 1                      Abstention : 0

**8. Préavis municipal n° 33/2019 – Modification du plan général d'affectation**

La parole est donnée à Monsieur Erik Bedelek pour la lecture du rapport de la commission ad'hoc, qui recommande d'approuver le préavis 33/2019 sur l'ensemble de ses points.

La discussion est ouverte.

Comme il n'y a pas de questions, le président donne lecture de la conclusion du préavis et passe au vote. Il y a deux conseillers qui se récusent.

Résultat du vote :                      Oui : 22                      Non : 1                      Abstention : 4

**9. Communications de la Municipalité**

Le syndic, Monsieur Patrick Jaggi, à une annonce officielle à faire, qui est le départ d'un municipal démissionnaire.

Madame Marie-Laure Schorderet démissionne pour des raisons professionnelles. Elle tient à remercier chaleureusement ses collègues municipaux et les employés administratifs.

Une élection complémentaire aura lieu le 11 novembre 2019.

Monsieur Pierre Marro souhaite éclaircir 2-3 points qu'il a entendu pendant ce Conseil et qui accable les anciennes municipalités. Il y a 20 ans, la commune était en plein Rail 2000 avec des travaux partout et d'importantes difficultés financières. D'importants travaux ont quand même été réalisés qui ont amélioré la qualité de la vie des citoyens du haut.

**10. Propositions individuelles et divers**

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin demande pourquoi il n'y a pas eu 2 séances plutôt que de tout entasser sur le même soir.  
Elle souhaite encore savoir ce qu'il en est du référendum déposé.



Conseil Communal  
CONCISE

Monsieur Stéphane Fanchini répond que le Conseil a essayé de faire 2 séances et qu'on s'est fait « taper » sur les doigts par la préfecture, qui répond « qu'on n'a qu'à aller au feu ».

Monsieur Patrick Jaggi répond ensuite que le référendum n'est pas recevable car il porte sur un PGA qui n'était pas validé.

Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin demande encore concernant les containers à poubelles s'il n'y avait pas moyen de faire quelque chose pour le côté esthétique. Enfin, Madame Raymonde Delacrétaz-Perrin pense qu'il y a des espaces verts dans la commune qui pourraient ne pas être fauchés.

Monsieur Philippe Mermod explique qu'il entend plus souvent des commentaires positifs concernant l'entretien que des demandes de laisser plus sauvage.

Monsieur Joël Jeanneret souhaite apporter quelques infos concernant l'ASIGE. Lors de la dernière séance, 2 points ont été repoussés ainsi que 2 démissions dans le côté de l'exécutif. L'école ne remet pas en question le plan directeur.

Monsieur Patrick Jaggi explique encore qu'une séance de présentation est prévue dans quelques jours concernant le projet d'école de Concise.

Monsieur David Romero informe qu'il a oublié pendant le point concerné d'appuyer la demande d'envoi des acomptes pour la facture de l'eau.

Monsieur Patrick Jaggi répond par l'affirmative, tout va être mis en oeuvre pour que dès 2019, des acomptes soient générés.

Monsieur Stéphane Fanchini donne encore lecture de la pétition reçue par le biais de la préfecture. Il faut nommer une commission pour répondre à ces pétitions.

- Madame Claire Debétaz
- Madame Corinne Zwiethnig
- Monsieur David Romero

Le prochain Conseil Communal aura lieu le 23 septembre 2019  
La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 23h10.

Le Président :

La Secrétaire :